

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00849

Numéro SIREN : 431 996 941

Nom ou dénomination : 3D MEDITERRANEE SARL

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2021 sous le numéro de dépôt 19343

SARL 3 D MEDITERRANEE

ZAC SAINT ANTOINE
301 RUE DE LA GARIGUETTE

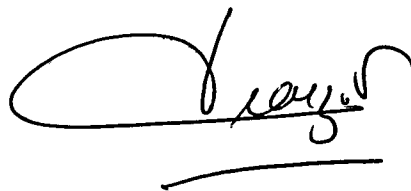
34130 SAINT-AUNES

LIASSE FISCALE 30/06/2020 IS / RN

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Certifié conforme

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Carles', with a horizontal line underneath.

Désignation de l'entreprise : SARL 3 D MEDITERRANEE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
Adresse de l'entreprise ZAC SAINT ANTOINE 301 RUE DE LA GARIGUETTE 34130 SAINT-AUNES Date de l'exercice précédent * 12Numéro SIRET * 43199694100057 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 30/06/2020	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI	64 000	115 063
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	9 249	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	94 860	48 867
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		5 220
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		7 400
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		8 170
	TOTAL (II)	BJ	BK	168 109	184 721
		BL	BM		17 125
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	3 100	561 548
	Autres créances (3)	BZ	CA		2 788
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG		594 731
ACTIF CIRCULANT	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	3 100	1 176 193
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	171 208	1 360 913
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		SARL 3 D MEDITERRANEE		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 546...)	DA	8 546		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	143 084		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	855		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	125 254		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	305 311		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)		DL	583 050		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	398 584		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	18 756		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	90 040		
	Dettes fiscales et sociales	DY	266 144		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	4 340		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	777 864		
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 360 913		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	731 343			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SARL 3 D MEDITERRANEE				Néant ☐ *		
		Exercice N				Total		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens * services *	FD		FE			
			FG	1 731 059	FH			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 731 059	FK		FL	1 731 059	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	14 389	
	Autres produits (1) (11)					FQ	39	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 745 487	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	213 593	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 495)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	368 628	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	26 463	
	Salaires et traitements *					FY	506 505	
	Charges sociales (10)					FZ	164 848	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	20 225	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	89	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 298 856	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	446 631	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	634	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	634	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(634)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	445 998	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 3 D MEDITERRANEE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	686	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	686	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(686)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	140 001	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 745 487	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 440 177	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	305 311	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont			HY	
		produits de locations immobilières			IG	
	(3)	Dont			HP	31 377
		- Crédit-bail mobilier *			HQ	
	(4)	Dont			1H	
		- Crédit-bail immobilier			1J	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1K	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			HX	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			RC	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RD	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			A1	14 389
	(9)	Dont transferts de charges			A2	52 589
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A3	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A4	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
	REGUL DIVERSES				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
				686		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SARL 3 D MEDITERRANEE

S.A.R.L. au capital de 8 545,60 Euros

Siège social : ZAC SAINT ANTOINE

301 RUE DE LA GARIGUETTE

34130 SAINT-AUNES

R.C.S : 431996941

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/12/2020**

Le 31/12/2020,
à 9h,

Monsieur GILLES BORDES, détenant 0 parts sociales,
Monsieur ERIC TRAZIT, détenant 0 parts sociales,
Société GROUPE 3D MEDITERRANEE, représentée par BORDES GILLES, détenant 112 parts sociales,

associés de la société **SARL 3 D MEDITERRANEE**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur GILLES BORDES, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2020 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2020,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2020, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,



- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2020 lesquels font apparaître **un bénéfice de 305 310,50 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 30/06/2020 faisant ressortir **un bénéfice de 305 310,50 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **305 310,50 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 105 310,50 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 200 000,00 Euros.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 1 785,71 Euros.

GB RS

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

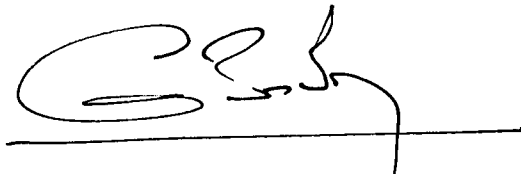
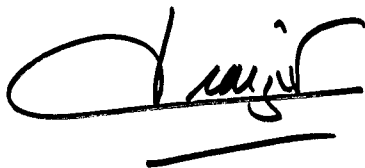
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



SARL 3 D MEDITERRANEE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 545,60 Euros

Siège social : ZAC SAINT ANTOINE

301 RUE DE LA GARIGUETTE

34130 SAINT-AUNES

R.C.S : 431996941

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/12/2020 **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2020**

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/06/2020** faisant ressortir un bénéfice de **305 310,50** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **305 310,50** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 105 310,50 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 200 000,00 Euros répartis de la manière suivante :

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 1 785,71 Euros.

Pour copie certifiée conforme

La gérance

